

**QUANTUM AUDIT**  
COMMISSARIAT AUX COMPTES

QUANTUM AUDIT  
Société de Commissariat aux Comptes

2, Rue du Martinet

65 000 TARBES

☎ : 06.22.68.15.08

E-Mail : valery.garlet@quantum-audit.fr

---

**COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTES  
PYRENEES LIGUE NATIONALE CONTRE LE  
CANCER**

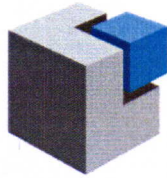
**Association**

**Siège social : 27 Rue DE GONNES  
65000 TARBES**

---

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur  
les conventions réglementées**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**



**QUANTUM AUDIT**  
COMMISSARIAT AUX COMPTES

## **COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTES PYRENEES LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

**Association**  
**Siège social : 27 Rue DE GONNES**  
**65 000 - TARBES**

---

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

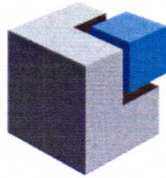
**Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2025**

Mesdames et Messieurs, membres adhérents du Comité Départemental des Hautes Pyrénées de La ligue Nationale Contre le Cancer,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



**QUANTUM AUDIT**  
COMMISSARIAT AUX COMPTES

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à TARBES, le 9 avril 2026

Valéry GARLET  
Président de la société QUANTUM AUDIT  
Commissaire aux comptes